



HAL
open science

Instaurer la neutralité et la laïcité scolaires.

Jean-Charles Buttier

► **To cite this version:**

Jean-Charles Buttier. Instaurer la neutralité et la laïcité scolaires.. Ressources, 2021, 23, pp.32-40.
hal-03241022v2

HAL Id: hal-03241022

<https://hal.science/hal-03241022v2>

Submitted on 12 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Instaurer la neutralité et la laïcité scolaires

Forger une identité républicaine ? Retour sur l'histoire de l'éducation à la citoyenneté de la Révolution française à la Troisième République

RÉSUMÉ

Par un rappel de l'histoire de l'éducation à la citoyenneté pendant la Révolution française, mais aussi de son historiographie dans le contexte de la mise en place d'une école républicaine et laïque, cet article analyse les débats liés à l'instauration de la neutralité et de la laïcité scolaires. Le genre du catéchisme politique repose sur une pédagogie empruntée aux catéchèses chrétiennes et qui fut ensuite rejetée par les pédagogues de la Troisième République au nom d'une inadéquation avec le projet même d'une école laïque. La promotion puis la dépréciation de cette pédagogie politique à un siècle de distance, l'expression pédagogie politique étant entendue comme l'adéquation entre un mode d'énonciation des savoirs et un projet politique, interrogent la posture enseignante attendue pour forger une identité républicaine.

Jean-Charles **BUTTIER**
Chargé d'enseignement,
IUFE,
Université de Genève

MOTS CLÉS :

éducation à la citoyenneté, catéchisme politique, laïcité, neutralité

INTRODUCTION

Cet article vise à historiciser la transmission d'une posture laïque en mettant celle-ci en correspondance avec l'histoire scolaire de la Révolution française relue par les penseurs de l'école de la Troisième République. La laïcité n'existe pas encore et la neutralité scolaire a précédé la laïcisation de la société institutionnalisée par la loi de 1905. Toutefois, le projet

consistant à forger une identité républicaine trouve des correspondances entre l'actualité de l'éducation à la citoyenneté et ces tentatives pour forger une identité républicaine.

Nous adopterons l'approche en « image-gigogne » de J. Boulad-Ayoub (1996)¹ : il s'agit de considérer non seulement un fait historique (la mise en place d'une école révolutionnaire), mais aussi les discours postérieurs (ceux du Centenaire de 1889) qui s'emboîtent avec nos perceptions contemporaines de la progressive laïcisation scolaire. Nous tenterons d'élaborer une généalogie républicaine et de comprendre comment la pédagogie politique inculquée sous les Première et Seconde républiques est rejetée alors que l'école primaire connaît un processus de laïcisation. Depuis les années 1880, l'expression catéchisme républicain a acquis une acception péjorative encore prégnante aujourd'hui. Ainsi, P. Kahn a fait le bilan de la mise en place de l'EMC en insistant sur le fait que « *le temps des catéchismes moralisateurs, républicains ou non, est révolu* » (Kahn, 2015). Il s'agit toutefois de se tenir à distance d'une lecture anachronique de cette pédagogie politique héritée du XVIII^e siècle et d'une approche téléologique qui verrait dans l'actuel Enseignement moral et civique (EMC) un héritier direct de l'instruction civique et morale de la fin du XIX^e siècle. Cet article reviendra dans un premier temps sur ce que désigne l'expression « catéchisme politique » qui est une construction historique descriptive

Comment forger une identité républicaine qui laisse toute sa place à la pensée libre et à la capacité de discernement ?

1. Elle dirigea la réédition des Procès-verbaux des comités d'instruction publique de l'Assemblée législative et de la Convention Nationale (initialement réunis et annotés par James Guillaume dans le contexte du Centenaire de 1889).

et suffisamment large pour englober un genre très diversifié dans sa forme et ses orientations politiques. Dans un second temps seront étudiés les débats pédagogiques et politiques sous la Troisième République pour justifier l'abandon d'une instruction morale et civique de nature catéchistique. En guise d'ouverture, nous souhaiterions enfin interroger la possibilité même d'une posture enseignante laïque à l'aune d'élaborations doctrinales du passé pour répondre à la question suivante : « comment forger une identité républicaine qui laisse toute sa place à la pensée libre et à la capacité de discernement ? »

HISTOIRE D'UNE PÉDAGOGIE POLITIQUE RÉVOLUTIONNAIRE ET RÉPUBLICAINE

Des livres pour former des citoyens et des citoyennes

Dans l'introduction d'un ouvrage sur la citoyenneté en Révolution, B. Bacsko (2006) a insisté sur l'importance de l'éducation civique. Il note que les auteurs de catéchismes républicains tentent alors de répondre la question suivante : « Comment être un bon citoyen ? Quel est le modèle de citoyenneté ou, si l'on veut, qui est un citoyen modèle ? ». La formation du corps civique est au cœur du projet éducatif révolutionnaire et les débats contemporains sur l'EMC démontrent la prégnance de cette question liant étroitement politique et pédagogie. Cette étude de la pédagogie catéchistique s'appuie sur un corpus de 815 ouvrages publiés en France de 1789 à 1914 qui représentent 392 titres différents dont les auteurs partagent la volonté de vulgariser une doctrine. La pédagogie catéchistique s'est généralisée au XVI^e siècle dans le contexte de la Réforme protestante et de la Contre-Réforme catholique avant d'être sécularisée puis politisée. Entre 1789 et 1799-an VII, 151 catéchismes différents sont composés ; en y ajoutant les rééditions, le total atteint 355 catéchismes publiés en une décen-

nie, soit 43 % des 815 catéchismes recensés pour tout le long XIX^e siècle. Depuis les deux Réformes, le catéchisme imprimé a servi de base à l'enseignement primaire dans la chrétienté, comme l'a montré A. Choppin. Cette utilisation n'est toutefois pas exclusive, car le genre du manuel scolaire ne s'est pas encore autonomisé sous la Révolution française, d'ailleurs, sous la Troisième République, au moment où les manuels scolaires deviennent un genre autonome, les catéchismes cessent d'être destinés aux écoliers (Choppin, 2008). Ces manuels représentent ainsi un véritable « condensé de la société qui [les] produit » (Choppin, 2006) et nous renseignent sur les attentes sociales quant à la posture enseignante.

L'usage scolaire du catéchisme politique est lié à la Révolution française

La Révolution française provoque la naissance de ce genre et marque l'apogée quantitatif de la production de catéchismes politiques français. Le catéchisme est réinvesti dans le contexte plus large de diffusion de la pédagogie politique à l'œuvre en 1794-an II qui dépasse le cadre scolaire (Chappey, 2009). C'est dans ce contexte de politisation tous azimuts qu'est lancé

le 9 pluviôse an II (28 janvier 1794) un Concours organisé par le Comité d'instruction publique pour encourager la rédaction de manuels élémentaires destinés aux écoles de la République. L'abbé Grégoire, rapporteur du projet de concours, confirme l'intérêt des révolutionnaires pour la question de la vulgarisation politique et pour les manuels élémentaires (Julia, 1981).

Les trois quarts des livres envoyés au concours pour servir de manuels de morale républicaine sont des catéchismes. C'est l'un de ces derniers qui est officiellement primé le 11 germinal an IV (31 mars 1796) à l'issue du concours, le *Catéchisme républicain, philosophique et moral* de La

Chabeaussière (1794). Le deuxième ouvrage primé, les *Instructions élémentaires sur la morale* de Bulard (1796), est lui aussi un catéchisme composé en questions/réponses. Initialement paru en 1794-an II, ce livre porte alors le titre de *Catéchisme de la morale républicaine pour l'éducation de la jeunesse* (Bulard, 1794). Le catéchisme de La Chabeaussière présente la particularité d'être versifié et son auteur emploie à plusieurs reprises des expressions illustrant l'importance de l'apprentissage par cœur : « graver dans le cœur », « graver dans la mémoire » ou bien « l'enfant qui, en le récitant ». La troisième édition de 1795 – an III comporte une préface qui confirme l'insistance sur l'apprentissage par cœur et qui donne des conseils de méthode, notamment la copie de ces vers pour en faciliter l'inculcation (La Chabeaussière, 1795).

Une reconnaissance officielle de la pédagogie catéchistique de la Première à la Seconde république

Le catéchisme de La Chabeaussière, largement diffusé, symbolise la reconnaissance de cette pédagogie par les autorités révolutionnaires ; il fut ainsi réédité jusqu'en 1893. Le genre catéchistique est le témoin de l'existence de deux conceptions de la morale civique : une morale rationnelle, appuyée sur une science politique qui peut *s'élémenter* et une morale qui doit se graver dans le cœur. Ce verbe est usuel au XVIII^e siècle et désigne le fait de « simplifier de façon à donner les principes, les éléments » d'après le *Robert historique de la langue française*. Une pédagogie de la raison, fondée en particulier sur la vulgarisation des nouveaux textes fondamentaux, et une pédagogie sensible, qui trouve ses racines dans une histoire longue de l'inculcation d'une morale sociale, ont alors coexisté. L'insistance sur l'apprentissage par cœur chez les auteurs promus à l'issue du Concours de l'an II démontre que la posture attendue de l'enseignant ou de l'enseignante par les autori-

Le genre catéchistique est le témoin de l'existence de deux conceptions de la morale civique.

2. Nous avons utilisé la version numérisée : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/>

tés révolutionnaires est calquée sur celle d'un catéchiste qui inculque un dogme.

Une évolution fondamentale du genre du catéchisme politique a lieu à partir de la Seconde République, étroitement liée à l'adoption du suffrage universel masculin puisque l'année 1848 voit la parution de 62 catéchismes au total dont 36 nouveautés. Ainsi paraît le *Manuel républicain de l'homme et du citoyen* de Charles Renouvier, ouvrage qui incarne la dernière tentative pour diffuser un catéchisme républicain officiel. Dans son édition commentée de 1981, M. Agulhon assimile le *Manuel* de Renouvier à un contre-catéchisme publié dans la continuité des catéchismes de 1793 et le rattache donc à une longue tradition d'éducation politique destinée à contrer l'influence de l'Église (Agulhon, 1981).

Il s'agit toutefois du dernier avatar du catéchisme scolaire, relativement isolé d'ailleurs en 1848, et la Troisième République ne provoque pas de hausse de la production semblable à celle de la Première puis de la Seconde République. Cette désaffection qui se produit dans le contexte de la laïcisation scolaire indique un changement de conception

quant à la posture attendue du corps enseignant face à l'éducation morale et civique.

UN CATÉCHISME LAÏQUE INTROUVABLE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Quelle neutralité scolaire pour la Troisième République ?

Récusant toute neutralité scolaire qui aboutirait à une neutralisation du projet éducatif républicain, Jules Ferry, mais aussi Ferdinand Buisson et les pédagogues qui les entourent refusent d'enseigner un nouveau catéchisme républicain ou même laïque. L'étude d'articles du *Nouveau Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* codirigé en 1911 par Fer-

dinand Buisson (1841-1932) et James Guillaume (1844-1916) nous permettra ainsi d'aborder la posture laïque attendue des enseignantes et enseignants des années 1880-1914².

Dans son ouvrage sur les liens entre l'école et la citoyenneté, Y. Déloye explique que les républicains du XIX^e siècle défendaient l'instruction laïque en souhaitant « restaurer l'un des héritages fondamentaux de la Révolution française : l'émancipation du peuple par l'éducation ». Il a montré que les nouveaux manuels d'instruction civique « deviennent vite le cœur de la querelle scolaire » (Déloye, 1992) ; il en fut de même pour l'histoire de l'école révolutionnaire et plus particulièrement de celle des manuels de morale et d'instruction civique écrite au moment du Centenaire de 1889. À la lutte politique et pédagogique correspond une lutte mémorielle et historique réactivée par le contexte commémoratif. Un ouvrage collectif paru en 1883 et destiné aux élèves des écoles normales primaires illustre l'historiographie républicaine. La partie intitulée « L'école primaire contemporaine. Jules Ferry » est écrite par James Guillaume. Cet historien, internationaliste suisse réfugié en France depuis 1878 à l'appel de Ferdinand Buisson, était alors reconnu comme un historien spécialiste de l'œuvre scolaire de la Révolution française. Il reconstruit ainsi de façon téléologique le lien entre les projets révolutionnaires et l'école qu'il contribue à fonder par ses écrits pédagogiques et historiques :

Il n'est pas nécessaire de rappeler à nos lecteurs comment la Troisième République, reprenant les traditions de la Révolution et résolue à fonder enfin ce système d'éducation nationale dont la France avait besoin, a détruit le système de privilèges établi par les législateurs de 1850 (loi du 16 juin 1881 sur les titres de capacité), et a réalisé la formule démocratique de l'école gratuite, obligatoire et laïque (loi du 16 juin 1881 sur la gratuité, loi du 28 mars 1882 sur l'obligation et la laïcité) (Defodon et alii, 1883).

Un changement de conception quant à la posture attendue du corps enseignant face à l'éducation morale et civique.

Le rejet de la pédagogie catéchistique

Dix ans plus tard, Paul Beurdeley (1893) écrivit un ouvrage consacré spécifiquement aux catéchismes révolutionnaires. L'objectif visé était de montrer que la morale devait être indépendante de la religion en se félicitant de la politique de laïcisation de l'école et à la mise en place de l'instruction civique. Dans une perspective téléologique, il souhaitait démontrer que la législation républicaine trouvait ses racines dans l'expérience révolutionnaire. L'auteur louait alors la laïcisation scolaire précédant la séparation des Églises et de l'État grâce à la loi de 1882 qui assurait ainsi la pérennité de la morale en la déliant de tout dogme religieux. L'étude des catéchismes révolutionnaires ne servait donc qu'à justifier la laïcisation de l'école et en particulier celle de l'enseignement de la morale.

La désaffection envers la pédagogie catéchistique date précisément de la Troisième République qui voit l'instauration de l'instruction civique puisque l'apprentissage par cœur fut critiqué au nom de la formation de citoyens républicains éclairés. L'article « Interrogations » du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* (repris dans la réédition de 1911) fut rédigé par Jules Steeg, membre du cabinet de Jules Ferry comme Ferdinand Buisson. Le texte comporte la mise en garde suivante : « On peut abuser de tout, même des interrogations. [...] Il faut moins encore qu'elles amènent des réponses convenues, stéréotypées, apprises par cœur, qu'elles tournent au "catéchisme". L'enseignement mis en demandes et réponses est au rebours du bon sens pédagogique. » (Steeg, NDP, 1911).

C'est ainsi dans le cadre de productions historiques et pédagogiques qui ont accompagné l'instauration d'une éducation à la citoyenneté dans l'enseignement primaire que fut écrite l'histoire de cette catéchèse civique, notamment par des articles de dic-

tionnaires.

L'élaboration doctrinale de la neutralité et de la laïcité scolaires : l'exemple du *Nouveau Dictionnaire de pédagogie* de 1911

Il est utile de mettre en correspondance cette désaffection pour la pédagogie catéchistique avec la définition de la laïcité et de la neutralité telles qu'elles apparaissent dans le *Nouveau Dictionnaire de pédagogie* paru à l'issue du processus de sécularisation scolaire et après le vote de la loi de 1905.

L'article « laïcité » est bien plus court que celui sur la neutralité, mais s'inscrit dans cet héritage historique révolutionnaire. Ce texte non signé, mais que l'on peut attribuer à Ferdinand Buisson aidé de James Guillaume d'après les travaux de P. Dubois sur le dictionnaire³ (Loeffel, 2013) insiste sur cette parenté : « Par des motifs divers, tous les gouvernements qui se sont succédé chez nous depuis le Consulat avaient répudié les projets de la Convention et mis tous leurs soins à reconstituer ou à maintenir le système ancien de l'école confessionnelle ». L'article se félicite de la laïcisation complète de l'enseignement par la Troisième République en insistant notamment sur celle du personnel enseignant : « La législation française est la seule qui ait établi le régime de la laïcité d'une façon logique et complète : laïcité de l'enseignement, laïcité du personnel enseignant. » En liens étroits avec la laïcisation du personnel enseignant, la posture est au cœur de l'enseignement moral et civique puisque les programmes de 1882 ont non pas pour objectif de « [...] faire savoir, mais de faire vouloir ; elle émeut plus qu'elle ne démontre [...] » (laïcité, NDP, 1911).

L'article « Neutralité scolaire » est beaucoup plus fouillé et trois fois plus long que celui consacré à la laïcité et, étant anonyme, il peut là encore être attribué à Buisson aidé de Guillaume. Le texte insiste sur le fait que la neutralité n'est que religieuse en citant

3. Voir notamment son répertoire biographique publié par l'INRP et disponible en ligne sur la *Perseïde éducation* : https://education.persee.fr/issue/inrp_0000-0000_2002_ant_17_1

La désaffection envers la pédagogie catéchistique date précisément de la Troisième République.

Jules Ferry :

Quant à son tour Jules Ferry exposa au Parlement la théorie de la neutralité scolaire, il dit expressément à plusieurs reprises : « Nous n'avons promis ni la neutralité philosophique ni la neutralité politique ». Le bon sens en effet ne permet pas de concevoir une école qui, par définition, se proposerait la neutralité absolue, c'est-à-dire s'interdirait de parler. (Neutralité scolaire, NDP, 1911).

Le changement fondamental est le refus d'imposer un nouveau catéchisme, même laïque ou républicain. Cela nécessite de réfléchir à la posture attendue des enseignants et enseignantes puisque la véritable neutralité implique une forme de révolution : « Soyez assez neutre pour respecter sincèrement le droit de l'enfant à penser sans vous et autrement que vous ». L'article précise que la neutralité n'est pas seulement religieuse, chose admise pour les auteurs, mais concerne toutes les opinions : « Que ce soit vrai

La garantie de la neutralité de la posture enseignante serait donc l'indépendance des instituteurs et institutrices vis-à-vis de la vie politique locale.

en religion, vous l'admettez déjà. Mais cela n'est pas moins vrai en histoire, en politique, en économie politique, en sociologie, en art, en littérature, en morale même. » L'enseignement se fonde alors sur la liberté d'examen récusant toute forme de catéchèse républicaine reposant sur un apprentissage par cœur, le psittacisme étant dénoncé par l'expression « abus de leçons de perroquet ».

Mais l'écueil pédagogique à éviter est alors de tomber dans une forme de relativisme et de neutralisation, d'apathie voire d'anomie, ce que Ferry a résumé par l'image forte d'une école optant pour la neutralité politique qui s'interdirait alors de parler. La question de la posture de l'instituteur est alors développée dans l'article « politique » lui aussi non signé dans le *Nouveau Dictionnaire de pédagogie*. Le texte revient sur l'héritage révolutionnaire qui lie éducation libérale et initiation aux premières notions de la politique désigné par l'expression

« [...] fond stable, commun et essentiel de la politique ». L'article revient sur l'expérience révolutionnaire de l'enseignement des principes de la constitution nationale, référence directe aux catéchismes constitutionnels. L'enjeu qui est posé est de distinguer les principes républicains qui ne sauraient être remis en cause et la politique d'un parti qui contrevient à l'impartialité scolaire. L'article distingue ainsi la « politique impersonnelle, nationale, théorique » de « la politique militante et quotidienne ». La garantie de la neutralité de la posture enseignante serait donc l'indépendance des instituteurs et institutrices vis-à-vis de la vie politique locale pour citer l'article qui oppose « l'instituteur » et « l'agent électoral » et qui veut préserver le corps enseignant de l'influence des partis. L'article cite alors Jean Macé (fondateur de la Ligue de l'enseignement française en 1866 créée deux ans après la Ligue belge, association qu'il préside jusqu'en 1894) : « L'instituteur ne fait pas des élections, il fait des électeurs » (Politique, NDP, 1911).

D'hier à aujourd'hui : comment « faire » un républicain ?

Ce détour par le *Nouveau Dictionnaire de pédagogie*, texte pédagogique majeur de la Troisième République, invite à reconsidérer l'enseignement d'une posture laïque qui ne neutralise pas. Nos propres débats s'inscrivent dans l'histoire d'une lutte menée par les républicains de la Troisième République contre le poids de l'Église catholique sur l'enseignement. À l'image de ce qu'écrit Ferdinand Buisson en 1903, les pédagogues républicains récusaient alors l'efficacité de cette pédagogie catéchistique empruntée à l'éducation chrétienne :

C'est que le premier devoir d'une République est de faire des républicains et que l'on ne fait pas un républicain comme on fait un catholique. Pour faire un catholique, il suffit de lui imposer la vérité toute faite : la voilà, il n'a plus qu'à l'avaler. Le maître a parlé, le fidèle répète. Je dis catholique, mais j'aurais dit tout

aussi bien protestant ou un croyant quelconque. Pour faire un républicain, il faut prendre l'être humain le plus inculte, le travailleur le plus accablé par l'excès de travail, et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi, ni obéissance à personne, que c'est à lui de rechercher la vérité et non pas à la recevoir toute faite d'un maître, d'un directeur, d'un chef, quel qu'il soit, temporel ou spirituel. (Buisson, 1903)

Ce grand penseur de l'école républicaine qui est le maître d'œuvre de la politique scolaire de Jules Ferry, répète cet objectif en 1910 à l'occasion d'un débat sur la neutralité en précisant que « L'éducation républicaine ne croit pas à des vérités absolues, immuables, intangibles » (Buisson, 1912). Les débats sur la neutralité traversent la sphère scolaire puisque deux ans auparavant, dans la *Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur*, Jean Jaurès avait mis en garde contre ce qu'il appelle la « neutralité morte », la neutralité étant une exigence des ennemis de l'école laïque, notamment

Toute catéchisation impose une norme, une doxa qui est contraire au discernement et à la pensée libre.

du parti clérical. Il prononce alors cette célèbre formule : « En fait, il n'y a que le néant qui soit neutre [...] » (Jaurès, 1908).

Cette opposition entre parti clérical et parti républicain se retrouve dans la conclusion de l'article « laïque » du *Nouveau Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* qui justifie ainsi l'étude étymologique du mot :

Le clergé, les clercs, c'est une fraction de la société qui se tient pour spécialement élue et mise à part, et qui pense avoir reçu la mission divine de gouverner le reste des humains ; l'esprit clérical, c'est la prétention de cette minorité à dominer la majorité au nom d'une religion. Les laïques, c'est le peuple, c'est la masse non mise à part, c'est tout le monde, les clercs exceptés, et l'esprit laïque, c'est l'ensemble des aspirations du peuple, du laos, c'est l'esprit démocratique et populaire. (Laique, NDP, 1911).

Bien que le contexte ne soit plus au-

jourd'hui marqué par la lutte entre le parti républicain et le parti clérical, les remarques de P. Kahn citées en introduction montrent que « l'esprit clérical » est incompatible avec une éducation à la citoyenneté émancipatrice et que les interrogations sur sa prégnance sont toujours d'actualité, un siècle après les mises en garde de Jean Jaurès ou de Ferdinand Buisson. L'analyse de l'articulation entre les deux notions centrales de neutralité et de laïcité, alors même que la sécularisation scolaire est en train de se mettre en place, résonne encore aujourd'hui, car la critique partagée par Ferdinand Buisson, Jules Ferry ou encore Jean Jaurès repose sur l'idée que toute catéchisation impose une norme, une doxa qui est contraire au discernement et à la pensée libre. En avril 1998, C. Nicolet accorda un entretien à la Ligue de l'enseignement sur sa propre conception de la laïcité. La conclusion de ce texte au titre évocateur de « La laïcité intérieure » (celle de l'enseignant ou de l'enseignante) interroge notre posture, car elle évoque l'école comme lieu stratégique de la transmission de la laïcité : « En chacun d'entre nous, le petit monarque sommeille ; le petit important, le petit dogmatique ou le petit clérical est faussement assoupi, et tâche d'étouffer la difficile émergence du citoyen » (Nicolet, 2000). La progressive sécularisation de l'enseignement moral et civique, qui s'enracine dans la longue histoire scolaire du XIXe siècle, permet ainsi d'historiciser l'incompatibilité entre une posture enseignante dogmatique et une éducation à la citoyenneté pleinement émancipatrice ■

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme (1911), « *Laïque* ». Dans F. Buisson (dir.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire [version électronique]*. Récupéré le 14 février sur le site de l'ex-INRP : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3005>

Anonyme (1911), « *Politique* ». Dans F. Buisson (dir.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire [version électronique]*. Récupéré le 14 février sur le site de l'ex-INRP : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3406>

Baczko, B. (2006). Ici on s'honore du titre de citoyen. Dans Monnier, Raymonde (dir.), *Citoyens et citoyenneté sous la Révolution française*. Paris : Société des études robespierristes.

Beurdeley, P. (1893). Les catéchismes révolutionnaires. *Étude historique et pédagogique sur la morale civique*. Paris : Fischbacher.

Boulad-Ayoub, J. (1996). Le processus d'idéologisation et l'action symbolique. Le cas Guillaume et les procès-verbaux des comités d'instruction publique. Dans J. Boulad-Ayoub (dir.), *Former un nouveau peuple ? Pouvoir, Éducation, Révolution* (p. 121 et suivantes). Paris (France), Saint-Nicolas (Québec) : Les Presses de l'Université de Laval, L'Harmattan.

Buisson, F. (1903). Discours au congrès radical. Dans R. Dalisson (2015), *Paul Bert. L'inventeur de l'école laïque*. Paris : Armand Colin.

Buisson, F. (1911) [attribution]. Laïcité. Dans F. Buisson (dir.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire [version électronique]*. Récupéré le 14 février sur le site de l'ex-INRP : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3003>

Buisson, F. (1911) [attribution]. Neutralité scolaire. Dans Buisson, Ferdinand (dir.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire [version électronique]*. Récupéré le 14 février sur le site de l'ex-INRP : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3270>

Buisson, F. (1912). « L'école doit être neutre sans que l'instituteur soit un neutre », dans *La Foi laïque*. Paris : Hachette. Page 237 et suivantes.

Bulard (1794). *Catéchisme de la morale républicaine pour l'éducation de la jeunesse. Rédigé d'après le décret de la Convention nationale, du 9 pluviôse. Par le citoyen Bulard, de la section de Brutus*. Paris : Caillot.

Bulard (1796). *Instructions élémentaires sur la morale ; ouvrage qui a été jugé propre à l'instruction publique par le Jury des livres élémentaires et le Corps législatif, Et qui a obtenu une récompense nationale par la loi du 11 germinal an IV. Par le citoyen Bulard*. Paris : Caillot.

Chappey, J.-L. (2009). Les écoles de la Révolution : pour en finir avec la thèse de la table rase. Dans M. Biard (dir.), *La Révolution française. Une histoire toujours vivante*. Paris : Tallandier.

Choppin, A. (2006). Les manuels scolaires. Dans T. Charmasson (dir.). *Histoire de l'enseignement XIX^e-XX^e siècles. Guide du chercheur*. Paris : INRP/CTHS.

Choppin, A. (2012). Le manuel scolaire, une fausse évidence historique. *Histoire de l'éducation* [En ligne], 117 | 2008, mis en ligne le 01 janvier 2012, DOI : 10.4000/histoire-education.565

Defodon, C., Guillaume, J. & Kergomard, Pauline (1883). *Lectures pédagogiques à l'usage des écoles normales primaires. Morceaux choisis des principaux écrivains français et étrangers avec des notices biographiques, historiques et critiques*. Paris : Hachette.

Déloye, Y. (1992). *École et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Jaurès, J. (1908). Neutralité et impartialité. *Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur*. 4 octobre 1908, 1. Cité dans L. Loeffel (2013). *La morale à l'école selon Ferdinand Buisson*. Paris : Taillandier.

Julia, D. (1981). *Les trois couleurs du tableau noir. La Révolution*. Paris : Belin.

Kahn, P. (2015). « "L'enseignement moral et civique" : vain projet ou ambition légitime ? Éléments pour un débat ». *Carrefours de l'éducation*, (39). 185-202.

La Chabeaussière, A. (1794-an II). *Catéchisme républicain, philosophique et moral ; Par le citoyen Lachabeaussière, ci-devant Chef d'un des Bureaux de la troisième Division du Ministère de l'Intérieur. L'instruction est le besoin de tous. Seconde édition. Revue et augmentée par l'auteur*. Paris : Desenne.

La Chabeaussière, A. (1795-an III). *Catéchisme français, ou principes de morale républicaine à l'usage des écoles primaires*. Paris : Fuchs.

Loeffel, L. (2013). *La morale à l'école selon Ferdinand Buisson*. Paris : Taillandier.

Nicolet, C. (2000). *Histoire, Nation, République*. Paris : Odile Jacob.

Renouvier, C. (1848). Présenté par Agulhon, Maurice (1981). *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*. Paris : Garnier.

Steeg, J ; (1911). « Interrogations ». Dans Buisson, Ferdinand (dir.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire [version électronique]*. Récupéré le 14 février sur le site de l'ex-INRP : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2942>